

vu ce que dessus y ait au d. collège exercices et composition de déclamation et autres semblables compositions et disputes entre les écoliers. »

Acte du 3 juillet 1604 , le père Barthélémy Jacquinot étant recteur :

« Au d. collège se feront lectures publiques tant des lettres humaines que de la philosophie et théologie, afin qu'il soit profitable à toutes sortes de personnes qui y voudront venir pour prendre leur instruction et pour le regard des lettres humaines qu'elles s'enseigneront en six classes scavoir la rhétorique, humanité et quatre de grammaire ainsy que se fait et pratique en plus grands et célèbres collèges de la compagnie; que le cours d" philosophie se fera en trois ans et en trois classes scavoir de logique, physique et métaphysique, chaque année un professeur commençant le cours et un autre le finissant, durant lequel temps aus'i s'enseigneront les morales et mathématiques par une leçon particulière et spécialement l'astronomie, géométrie et géographie de même que sainte et sacrée théologie tant utile pour la manutention de la religion catholique, s'enseignera avec une leçon ord^{re} des cas de conscience, et une autre en langue hébraïque en la façon et forme ord^{re} des grands collèges de la compagnie; les autres exercices tant de piété que de lettres comme déclamation, disputes, répétitions et semblables se feront en ce collège ainsi qu'il se fait en autres plus célèbres de la compagnie. »

Le 16 juillet 1577, le Consulat se préoccupa des emplacements propres à la réédification de l'établissement (134), et même, en 1580, une commission fut chargée de faire une quête dans ce but (135). La même année il fut constitué sur les fonds municipaux une rente

(134) Registre consulaire BB 98.

(135) Une quête ou souscription faite en 1567 produisit 853 écus d'or. Le registre, contenant les engagements, des souscripteurs avec leur signature, est encore conservé aux archives de la ville; série GG, non inventoriée.